

BREVETS D'INVENTION

Le bureau canadien des brevets relève d'Industrie Canada. *Le guide des brevets* donne des renseignements d'ordre général sur les brevets, y compris sur la façon de préparer une demande. Les derniers renseignements sur la *Loi sur les brevets* du Canada et le *Traité de coopération en matière de brevets* sont disponibles en s'adressant à :

Renseignements généraux
Office de la propriété intellectuelle
du Canada
Industrie Canada
Place du Portage, Phase I
50, rue Victoria
HULL (QC)
K1A 0C9
Téléphone : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620

Le *Guide du déposant PCT* contient des renseignements détaillés sur le *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*. Ce guide est publié en français, en anglais, en japonais et en de nombreuses autres langues. Pour en obtenir un exemplaire, s'adresser à :

Administration centrale
Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, SUISSE

Conseils juridiques

La valeur d'un brevet dépend dans une large mesure de la compétence avec laquelle les documents pour en déposer la demande ont été préparés. Il est donc vivement conseillé d'avoir recours aux services d'un agent de brevets agréé pour rédiger cette demande. On peut écrire à l'adresse déjà indiquée, pour demander la liste à jour des *Agents et firmes d'agents de brevets inscrits au registre dans la pratique privée*. Le *Canada Legal Directory-Répertoire juridique du Canada* et la *Canadian Law List* publiés par Canada Law Book Ltd. contiennent aussi une liste d'avocats spécialisés en brevets et en marques de commerce.

Le Programme d'exploitation des renseignements contenus dans les brevets

Il semble que 10 p. 100 des efforts de R-D au Canada n'aboutissent qu'à la reproduction d'une technologie déjà brevetée et, dans 70 p. 100 des cas, la nouvelle technologie brevetée ne sera décrite dans une publication commerciale que cinq ans au minimum après que le brevet a été accordé. Administré par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le Programme d'exploitation des renseignements contenus dans les brevets a été mis en place pour que le public puisse plus facilement avoir accès à l'information technologique dans le cadre du système des brevets.

Les fabricants canadiens de petite ou de moyenne envergure en particulier peuvent bénéficier de ce programme. En effet, l'Office remet sur demande une sélection des brevets correspondant le mieux à un domaine technologique déterminé. Cette demande doit être effectuée par l'intermédiaire des organismes spécialisés dans la petite entreprise, organismes dont la liste est disponible auprès de l'Office à l'adresse déjà mentionnée et des Bureaux régionaux (voir pages 33 et 34).

Outils de recherche sur les brevets dans les bibliothèques publiques

La Gazette du Bureau des brevets, une publication hebdomadaire, est disponible dans les bibliothèques municipales de la plupart des villes du Canada et donne des renseignements sur les brevets déjà déposés. Certaines bibliothèques publiques disposent du catalogue des brevets par sujet et de la liste des brevets par classe sur microfilm. Pour effectuer des recherches préliminaires sur les brevets, utiliser à la fois les renseignements contenus dans *La Gazette du Bureau des brevets* et la liste des brevets par classe. Le nom et l'adresse de ces bibliothèques sont disponibles auprès des Renseignements généraux, Office de la propriété intellectuelle du Canada, indiqué sur cette page.